



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SEINE-MARITIME

Siège Social
Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 47 47
Fax : 02 35 12 21 08
Email : chambre.agriculture@seine-maritime.chambagri.fr

MONSIEUR LE MAIRE

22 AVENUE JEAN JAURES
B.P. 53

76290 FONTAINE LA MALLET

N/Réf : JG/NM
Pôle Territoires et Environnement
Dossier suivi par Mme Juliette GIACOMAZZO
Ligne directe : 02.35.59.47.20
territoires@seine-maritime.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 10 janvier 2018

Objet : Avis sur le projet du PLU de FONTAINE LA MALLET

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis après arrêt, le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de FONTAINE LA MALLET. Les documents transmis appellent de notre part les remarques suivantes :

Concernant les objectifs de développement démographique et de construction de logements et leur traduction dans le plan de zonage, ceux-ci sont en cohérence avec les objectifs du PLH de la CODAH et ont évolué favorablement depuis les réunions de concertation avec les Personnes Publiques Associées.

Au niveau des documents graphiques (zonage et cartographie du PADD), si nous considérons que le projet de PLU ne remet pas en cause l'agriculture, nous notons toutefois, que le site secondaire de l'exploitation agricole n°2 n'apparaît pas sur la carte du PADD associée à l'activité agricole et que l'ensemble de la SAU communale n'est pas classée en zone Agricole (quelques parcelles situées en fond de vallée ont été rattachées à la zone Naturelle, pouvant générer des contraintes d'exploitations pour les agriculteurs en place). Pour lever ces remarques, nous vous invitons à reprendre les éléments du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'agriculture en janvier 2016.

... / ...





Aussi, nous donnons un avis favorable à ce projet de PLU, sous réserve de la prise en compte des éléments ci-dessus.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir, à la fin du processus de révision, la version définitive et applicable de votre PLU, soit sous forme papier, soit sur CD.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Co-Président de la Commission Territoires